

Automobilistes attention !

Depuis le 2 novembre, et en considérant que l'abaissement de la vitesse de circulation des véhicules contribue à favoriser la cohabitation des usagers de la voirie et notamment des cyclistes, des piétons les plus fragiles (enfants et personnes âgées) et des véhicules sur la chaussée et qu'elle constitue un moyen essentiel de lutte contre les accidents de la circulation, la vitesse dans toute la commune est limitée à 30 km/h.

De même, un sens interdit est instauré dans la rue de la République. Sur cette voie, la circulation en direction de la route des Corbières (RD 27) est interdite depuis la place de la Fontaine. Les services techniques de la Ville ont effectué la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.



► Limitation 30 km/h.